

Le 27 janvier 2012

Communiqué

Qualité du lait : la FNPL répond aux contre-vérités de l'OPL

Le sujet de la qualité du lait pour les éleveurs est trop important pour être le jeu de rivalités syndicales totalement déplacées. L'OPL utilise le spectre de l'arrêt de collecte pour les éleveurs comme fonds de commerce en tenant des propos malveillants à l'égard de la FNPL.

Il n'est pas tolérable de dire n'importe quoi sur un tel sujet.

Un accord, négocié par l'interprofession laitière (dont la FNPL), sur le sujet des « teneurs en germes et taux de cellules » est en attente d'homologation par les pouvoirs publics. Pourquoi un nouvel accord ? Car l'ancien qui prévalait jusqu'ici, a été attaqué par la Confédération paysanne au motif de sa non-participation aux discussions interprofessionnelles. Si la Confédération paysanne a réussi à casser l'accord, le Conseil d'Etat ne l'a pas suivi sur sa demande de représentativité.

Par contre, le Conseil d'Etat a jugé l'accord trop « laxiste » par rapport à la réglementation communautaire. Dans ce contexte, il est aberrant de demander, comme le fait l'OPL dans son communiqué, l'application de la réglementation européenne. Les conséquences seraient désastreuses pour les éleveurs soumis à des normes si contraignantes que ce serait l'arrêt de collecte pur et simple pour certains d'entre eux.

Pour répondre à l'avis du Conseil d'Etat, qui est la plus haute juridiction administrative de France, un nouvel accord a été négocié au sein de l'interprofession dans le but « d'amortir » cette réglementation communautaire trop stricte.

La FNPL qui n'est pas dans l'incantation mais dans la défense concrète des producteurs n'a évidemment pas l'objectif de sélectionner les éleveurs sur le territoire mais, au contraire, de les accompagner afin de leur éviter un arrêt de collecte.

L'OPL ferait bien d'avoir la même ambition sur le terrain plutôt que de faire de l'agitation médiatique

*Contacts – Gilles Psalmon : 06 76 48 93 89
Sophie Baudin : 06 08 84 00 55*